



Groupe de travail sur le suivi Covid-19

8 avril 2021

Philippe Mérillon, directeur, secrétaire général adjoint du ministère, a présidé le 8 avril 2021 un groupe de travail sur le suivi Covid-19. Il était accompagné par Luc Maurer, directeur général adjoint de la DGER et Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines.

Valérie Boyé, Frédérique Lucas et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Philippe Mérillon indique que ce groupe de travail fait suite aux annonces du Président de la République pour permettre un échange d'informations en temps réel avec les organisations syndicales.

Les deux FAQ Covid, RH et enseignement agricole, seront complétées suite à ce groupe de travail, puis diffusées via un flash Info aux agents.

Pour cette réunion, il relève plusieurs points saillants quant aux spécificités des mesures actuelles et répond aux questions des organisations syndicales déjà reçues, dont celles de l'Alliance du Trèfle.

Les organisations syndicales ont ensuite demandé des compléments d'information, mis en avant des difficultés et situations concrètes et fait des propositions d'amélioration, qui ont donné lieu à des réponses complémentaires de l'administration.

Informations générales

➤ Pas d'activation du plan de continuité d'activité (hors enseignement agricole)

Hormis pour les établissements d'enseignement qui sont fermés, le MAA est dans la situation du deuxième confinement, sans activation du plan de continuité d'activité (PCA) : toutes les missions doivent être assurées.

➤ Télétravail renforcé

La DGAFP suit maintenant hebdomadairement les évolutions du taux de télétravail en interministériel et le MAA lui fournit les données relatives au ministère.

Un message est envoyé aux structures pour rappeler l'importance d'une pratique renforcée du télétravail sachant qu'un effort important a déjà été mené dans l'enseignement agricole sous l'égide de la DGER.

Pour Philippe Mérillon, Zoom reste l'outil de visio qui permet de communiquer facilement en télétravail mais reste non sécurisé. OVPA n'est pas assez opérationnel. WEBEX risque d'être plus largement déployé ; il est de plus utilisé par la Commission européenne et dans certaines DDI.

La Secrétaire générale est très attentive au droit à la déconnexion, dans les messages sur le télétravail.

Au-delà de la période de crise, il est prévu une prolongation de la réflexion sur le télétravail pour organiser le travail post-crise avec différentes solutions. Les lieux de co-working pourraient être des solutions intéressantes envisagées pour permettre un travail à distance en évitant la problématique d'isolement. Il avait déjà été question, avant la crise sanitaire, de coopérer avec la préfecture d'Île-de-France pour des espaces partagés.

➤ Congés

Compte tenu des changements de date des vacances scolaires de printemps, la FAQ revue de la DGAFP recommande que les congés pour les parents soient validés par les responsables sous réserve des nécessités de service. L'Alliance du Trèfle demande si la consigne a été diffusée à l'ensemble des encadrants du MAA.

Philippe Mérillon indique qu'un rappel aux structures a été fait indiquant que les congés posés doivent être validés et recommandant d'être sensibles aux situations des agents qui voudraient changer leurs congés du fait du changement de dates des congés scolaires.

L'Alliance du Trèfle demande que les agents puissent également décaler leurs congés pour pouvoir les poser hors d'une période de confinement afin de les passer ailleurs qu'à leur domicile. En effet, le besoin de s'évader loin de chez soi, après y avoir vécu si longtemps, est important pour nombre d'agents.

Philippe Mérillon invitera à la bienveillance sur ce point en indiquant toutefois que les congés posés ne doivent pas se transformer en ASA.

➤ Autorisations spéciales d'absence (ASA)

La faculté de recourir aux ASA est confortée dans la nouvelle période avec l'ajout d'une disposition qui prévoit qu'un agent ayant des missions télétravaillables mais devant faire face à des difficultés de garde d'enfants pourra, s'il montre qu'il n'a pas d'autres solutions de garde (attestation sur l'honneur), demander à son chef de service un positionnement provisoire en ASA.

L'Alliance du Trèfle remercie le ministère pour les précisions apportées à la FAQ concernant la possibilité d'ASA pour les parents ayant des missions télétravaillables mais sans moyen de garde pour leurs jeunes enfants. Elle note cependant que la fiche de position des agents n'a pas été actualisée en conséquence et suggère, au vu de l'importance de cette information pour les agents concernés et pour faciliter leurs démarches vis-à-vis de leur supérieur, de le mentionner explicitement dans le mail d'envoi de la FAQ.

Philippe Mérillon retient la proposition d'indiquer cette disposition dans le flash Info. Il précise que l'information a été transmise aux structures.

Pour l'intégration de ce type de situation dans la fiche de positionnement des agents, il va vérifier si cela est envisageable car le tableau est plutôt fondé sur une logique liée à la santé des agents et pas à la fermeture des écoles et des crèches.

➤ Restauration collective

La restauration collective est maintenue avec le protocole renforcé. Toutefois, quand des restaurants administratifs ferment sans offre de panier repas, il est possible d'activer le dispositif de remboursement des repas.

➤ Vaccination des agents

Il a été annoncé que les enseignants seraient prioritaires pour la vaccination. L'Alliance du Trèfle souhaite savoir si cette mesure concerne les enseignants de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ? Si oui, quelle organisation est-elle prévue ?

Compte tenu des conditions d'exercice de leurs missions, le ministère a-t-il demandé que les agents exerçant en abattoir et dans les postes de contrôle frontaliers soient également prioritaires pour la vaccination ?

Philippe Mérillon indique que la stratégie de vaccination fait l'objet de discussions approfondies au niveau interministériel sur plusieurs points, la problématique de disponibilité des doses étant un point central.

La stratégie en vigueur est de raisonner sans priorité sectorielle. Le calendrier de priorité est pour l'instant fixé selon l'âge et les risques de comorbidités (plus de 70 ans et 55 à 70 ans avec comorbidités jusqu'au 15 avril, plus de 60 ans jusqu'au 15 mai, plus de 50 ans jusqu'au 15 juin, toute la population ensuite). La vaccination des enseignants a été évoquée mais sans décision prise jusqu'à ce jour.

Si des règles de priorités sectorielles étaient envisagées, le MAA contribuerait à la définition des priorités avec les enseignants, mais aussi les personnels en contact avec les usagers, contrôleurs notamment.

Pour les établissements d'enseignement agricole, le MAA a déjà indiqué qu'il souhaitait bénéficier du dispositif du ministère de l'Éducation nationale si la vaccination dans l'enseignement est considérée comme prioritaire.

D'autre part, les services RH du MAA travaillent en partenariat avec MFP Services, qui est déjà intervenu pour les campagnes de dépistages, afin de définir une offre de vaccination pour les agents, dans le respect des règles de priorisation et complémentaire des démarches individuelles des personnes.

La vaccination est envisagée en administration centrale et sur les 22 sites « historiques » des DRAAF pour démultiplier les lieux de vaccination. Le début est envisagé fin avril/début mai quand la cible des personnes vaccinables prioritaires sera plus large. Elle pourrait aussi être ouverte aux opérateurs ou établissements d'enseignement supérieur à proximité, s'ils le souhaitent.

MFP Services s'est rapprochée du ministère de la Santé pour être habilitée comme centre de vaccination, ce qui faciliterait la récupération des doses de vaccins qui aujourd'hui ne sont récupérables que par un médecin. D'autres ministères (ministère de l'Intérieur, ministère des Finances) devraient monter un partenariat avec cette structure.

➤ Vaccination des agents dans les DDI

Pour les agents en DDI, des discussions sont en cours avec le ministère de l'Intérieur également en partenariat avec MPF services.

Le ministère de l'Intérieur avait envisagé une offre à destination de ses seuls personnels au motif que la médecine de prévention n'est pas mutualisée. A la demande des ministères techniques pour une solution coordonnée, il a récemment accepté de réfléchir à un partenariat pour tous les agents.

Si toutefois la démarche n'aboutit pas, Philippe Mérillon indique que le MAA sera attentif à ce que l'offre de vaccination concerne aussi les agents en DDI.

➤ Vétérinaires vaccinateurs

La demande a été portée par MAA et étendue aux professeurs et à certains étudiants des écoles vétérinaires. Les vétérinaires ne peuvent vacciner que sous le contrôle d'un médecin.

➤ Jour de carence

Un décret vient enfin de prolonger jusqu'au 1^{er} juin la suspension du jour de carence pour les agents publics positifs à la Covid-19. L'Alliance du Trèfle demande que, compte tenu de la dynamique de la pandémie, le MAA demande au cours des réunions interministérielles à venir que cette prolongation soit rallongée au moins jusqu'à ce que les vaccinations couvrent une large partie des agents publics (vers septembre sans doute).

Philippe Mérillon entend la demande et estime que la prolongation se fera tant que la crise Covid-19 durera.

➤ Compte-épargne temps (CET)

L'Alliance du Trèfle demande s'il est envisagé des mesures sur les CET équivalentes à celles de l'an dernier car les agents, si les mesures de circulation restent strictes, risquent de prendre moins de congés que prévu.

Philippe Mérillon répond qu'il est un peu tôt pour décider de la reconduite au pas des mesures sur le CET. Ce sera probablement étudié à l'automne.

➤ Équipement lié au télétravail

L'Alliance du Trèfle insiste sur l'importance de fournir un écran aux agents en télétravail, en plus d'un ordinateur portable. En effet, utilisé sur le long terme comme c'est maintenant le cas, l'ordinateur portable seul occasionne des troubles musculo-squelettiques. De même, les agents utilisant des visioconférences doivent disposer d'un casque et d'une webcam pour travailler dans de bonnes conditions.

Philippe Mérillon indique que la règle est que l'employeur doit fournir les équipements nécessaires au télétravail. En administration centrale, 100% des agents sont équipés avec une prolongation de l'effort initial avec des attributions de grands écrans.

Concernant la demande d'un forfait pour les frais engendrés par le télétravail, le MAA a porté la demande auprès d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la fonction publiques.

Pour les EPLEFPA, l'équipement informatique relève du cadre de partage de compétences avec le conseil régional et Luc Maurer affirme que c'est de la responsabilité de la Région, mais la DGER accepte de régler certaines situations spécifiques.

➤ Situation pour les opérateurs

Le ministère suit également la pratique du télétravail chez les opérateurs avec une grande variabilité selon leurs missions : le télétravail est très développé à FranceAgriMer Montreuil, l'INAO et l'ODEADOM, moins pour les équipes de FranceAgriMer en DRAAF, de l'IFCE et de l'ONF.

➤ Dispositif de prise en charge d'enfants d'agents publics

Pour l'instant la position interministérielle limite les possibilités d'accueil dans les établissements scolaires ou de garde d'enfants pendant les vacances, aux personnels contribuant à la lutte contre le Covid-19 (soins, vaccinations...).



Les préfets de département auront toutefois des possibilités d'élargir la liste. Les vétérinaires s'ils sont vaccinateurs pourraient alors être éligibles, mais pas ceux qui exercent leurs missions courantes.

➤ **Dialogue social**

Philippe Mérillon rappelle l'importance accordée au CHSCTM dans la crise sanitaire et salue l'action des ISST. Il insiste sur la nécessité de réunir les instances locales et le MAA va le rappeler par courrier aux DRAAF.

Informations complémentaires pour l'enseignement agricole

Luc Maurer apporte des précisions sur les sujets suivants.

➤ **Responsabilité des élèves en milieu professionnel**

La responsabilité des stagiaires et apprentis repose sur le maître de stage ou l'employeur et le distanciel est impératif cette semaine et très préconisé quand cela est possible pour les semaines suivantes, sauf pour les activités techniques spécifiques, pour un public nécessitant un encadrement ou en cas de risque de fracture numérique.

➤ **Activité partielle pour les salariés agricoles dans les exploitations des EPLEFPA**

La demande a été portée par le MAA mais non acceptée.

➤ **Organisation des examens**

Pour les premières et terminales, les épreuves prévues en avril sont annulées et remplacées par le contrôle continu.

Pour les examens de mai et juin, il est trop tôt pour prendre une décision et le fait d'avoir les élèves concentrés sur des épreuves à venir a un intérêt pédagogique non négligeable.

➤ **Demie-jauge systématique au 3 mai**

La décision n'est pas encore connue. Les établissements de l'enseignement agricole appliqueront les décisions sanitaires prévus pour les établissements de l'Éducation nationale.

➤ **Inspections**

L'alerte a été donnée par les organisations syndicales car elles ne se sont pas toutes déroulées. Pour Luc Maurer le principe général est leur déroulement en présentiel dans la mesure du possible, d'ici la fin de l'année scolaire. Cela est rappelé dans la FAQ.

Les inspections des stagiaires (27 concernés) en présentiel sont prioritaires, pour une titularisation fin juin-début juillet au plus tard.

Pour les ACEN (65 concernés), si certains ne peuvent pas être inspectés en fin d'année, l'inspection en présentiel serait reportée en tout début de l'année prochaine.

Pour les rendez-vous de carrière (35 concernés), l'inspection sera réalisée si possible en présentiel, sinon en distanciel.

Il resterait également 19 cas de clauses suspensives dans l'enseignement privé.



➤ **HSE COVID 2021**

Le MAA a reçu l'accord du ministère du Budget pour débloquer des heures supplémentaires effectives (HSE) du fait du Covid : 1,6M€ soit l'équivalent de 36 000 heures dont 24 000 heures pour l'enseignement public.

➤ **Refus d'autorisation de télétravail**

Les organisations syndicales sont invitées à contacter directement les DRAAF, sensibilisés à ces enjeux sanitaires, pour signaler des cas particuliers d'agents qui ont encore des difficultés pour voir leur demande de télétravail acceptée dans certains établissements. L'intervention auprès de l'administration centrale ne doit intervenir que dans un deuxième temps.